

### III. PROUDHON PHILOSOPHE ET MORALISTE.

#### 1. La recherche d'une explication de l'organisation des sociétés.

Qu'est-ce que la Justice, ou comme d'autres disent, le droit et le devoir ? Est-ce une simple abstraction, une idée, un rapport, abstraitement conçu, à la manière des lois générales de la nature et de l'esprit ? Quelle est d'abord cette idée ? Comment l'avons-nous conçue ? Comment oblige-t-elle la conscience ?

Qu'est-ce que la conscience elle-même ! Un préjugé ? Mais le préjugé suppose un fait qui le détermine... Une faculté ? Où réside-t-elle ? En quoi consiste sa fonction ? Quel en est le mode d'exercice ? Où est son organisme ?

Qu'est-ce que l'égalité ? On tourne autour de ce mot, on le prononce du bout des lèvres : en réalité on n'en veut pas. Le pauvre s'en moque, le riche l'a en horreur, la démocratie le désavoue, personne n'y croit. L'égalité est-elle de par la nature ou contre la nature ? Si l'égalité est de par la nature, elle est aussi de par le droit ; comment alors expliquer l'inégalité ? Si elle est contre la nature, en autres termes, si c'est l'inégalité qui est naturelle, que signifie la Justice ?

Qu'est-ce que le gouvernement parmi les hommes ? Qu'est-ce que l'État et la raison d'État ? Si la raison d'État est conforme à la Justice, à quoi sert-elle ? Si elle est une exception à la Justice, qu'est-ce qu'une Justice sujette à tant d'exceptions ? L'ordre politique est-il la même chose que l'ordre économique ? Se fondent-ils l'un dans l'autre ? Comment et quand ? Questions formidables que la science académique n'aurait garde de soulever.

Qu'est-ce que la liberté ? Est-ce aussi un préjugé, ou plus simplement, comme l'explique la philosophie moderne, une manière de concevoir en nous la vie organique, la fatalité de la nature et de l'esprit ? N'y aurait-il de liberté, comme quelques-uns le soutiennent, que dans les collectivités, et la liberté se réduirait-elle, pour l'homme et le citoyen, à vivre sous un régime d'État régulier, légal et légitime ?

Qu'est-ce que le progrès ? Une évolution organique ou libre ? Si le progrès n'est que l'évolution des forces de l'humanité, c'est du fatalisme pur : il n'y a point de progrès, et dans ce cas comment expliquer tant et de si terribles décadences ? Si au contraire le progrès est l'œuvre de la liberté, comment s'accorde-t-il avec la nature de notre organisme, qui est fatale ? Sommes-nous en progrès, à cette heure, ou en décadence ?

Qu'est-ce que le mariage ? En quoi consiste cette union que tous les peuples distinguent de l'union amoureuse ? L'Église, qui en revendique la consécration, avoue qu'elle ne l'a pas encore compris. Est-ce un simple concubinat légal ? Faut-il le ranger parmi les sociétés civiles ou de commerce ? Qu'est-ce que la paternité ? Qu'est-ce que la famille ?... Nos moralistes, qui nous prêchent les vertus domestiques, ont oublié de nous donner la définition de toutes ces choses.

Qu'est-ce que l'amour dans la vie sociale de l'homme ? Que vaut-il ? Que mérite-t-il ? Comment nous commande d'en user avec lui la Justice ?

Qu'est-ce que la femme, dans la famille et dans la société, et pourquoi cette distinction de sexes entre les personnes ? La femme est-elle ou non l'égal de l'homme ? Dans le premier cas, à quoi bon ce double emploi ? Dans le second, de quoi sert-elle ? La femme, maternité à part, a-t-elle une signification, une fonction propre dans le monde moral ? Y compte-t-elle, et pour combien ?

Qu'est-ce que le travail ? Qu'est-ce que la propriété ? Qu'est-ce que l'idéal ? Qu'est-ce que la tolérance ? Qu'est-ce que la peine ?... Qu'ont de commun toutes ces choses avec la Justice ?

Qu'est-ce que la mort ? Elle nous cause assez d'ennui pour que nous en sachions quelque chose. Nous dira-t-on éternellement qu'elle est la cessation des phénomènes qui constituent la vie, comme la vie est l'ensemble des phénomènes qui empêchent la mort ? Ou bien, avec les prêtres, qu'elle est la porte de l'éternité ? La mort coupe-t-elle la Justice, comme elle coupe le fil des existences ?

Qu'entend-on par sanction morale ? Est-elle dans l'humanité ou hors humanité ? Que de difficultés dans le premier cas ! Que de doutes dans le second !

Qu'est-ce que la religion ? Qu'est-ce que la prière ? Qu'est-ce que Dieu ? La religion est-elle éternelle ou transitoire comme ses formes ? Marchons-nous à une transformation religieuse ou à une résorption de la religion dans la Justice ? En admettant que la religion n'ait été qu'une forme préparatoire de la civilisation, reste toujours à dire quel en a été le rôle, la fonction, le mandat ; et comme rien ne se produit dans la vie sociale qui n'ait sa racine dans les entrailles de l'humanité, il faut dire encore à quoi doit se réduire la religion, et quel sera le mode d'exercice de cette faculté dans les âges ultérieurs.

Y a-t-il un système de la société, comme l'ont entendu tous les utopistes anciens et modernes et tous les législateurs ? Quel est ce système ? Comment le reconnaître, le prouver ? N'y en a-t-il pas ? Qu'est-ce alors que l'ordre social ? Et le système social, dans toutes ses manifestations et évolutions, une fois expliqué par le principe qui lui est immanent, principe souverain, immédiat, synthétique, à la fois réel et formel, puissance et idée, dont la négation implique la suprême contradiction, quelle sera l'influence de cette démonstration juridique sur la philosophie générale ? La certitude morale embrasse-t-elle, donne-t-elle la certitude spéculative ; la science du droit deviendrait-elle la clef de la science de la nature, et la JUSTICE, enfin, devrait-elle être considérée comme la raison et la réalité souveraines, l'archée, le Dieu, qui régit le monde de la conscience, le monde de l'esprit et le monde des choses ?

Grosse entreprise de dégager de la masse des faits humains les principes qui les régissent, de tirer au clair une douzaine de notions que le passé nous a

légues sans les comprendre, et pour lesquelles nous combattons comme ont combattu nos pères !

En résumé :

Quel est le principe fondamental, organique, régulateur, souverain, des sociétés ; principe qui, subordonnant tous les autres, gouverne, protège, réprime, châtie les éléments rebelles, au besoin en exige la suppression ? Est-ce la religion, l'idéal, l'intérêt ? Est-ce l'amour, la force, la nécessité ou l'hygiène ? Il y a des systèmes et des écoles pour toutes ces affirmations.

Ce principe, suivant moi, est la Justice.

Qu'est-ce que la Justice ? — L'essence de l'humanité.

Qu'a-t-elle été depuis le commencement du monde ? — Presque rien.

Que doit-elle être ? — Tout.

Je dirai peu de choses de l'exécution de ce livre, simple commentaire, comme on le voit, de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, espèce de canevas d'une philosophie de la Révolution.

S'il est vrai que la justice soit innée au cœur de l'homme, il ne s'ensuit pas que ces lois aient été dès l'origine déterminées dans l'esprit humain avec netteté, et pour toutes les catégories d'application : ce n'est que peu à peu que nous en acquérons l'intelligence, et leur formule est le prix d'un long travail.

La définition de la justice, obtenue par une évolution de six ou huit mille ans, ouvre le second âge de la civilisation, la Révolution en est le prologue.

Or, de même que les sciences physiques ne se peuvent construire à priori sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits ; de même la science de la justice et des mœurs ne peut sortir d'une déduction dialectique de notions : il faut la dégager de la phénoménalité que ces notions engendrent, comme toute loi physique se dégage de la série des phénomènes qui l'expriment.

Ainsi, je ne dogmatise pas ; j'observe, je décris, je compare. Je ne vais point chercher les formules du droit dans les sondages fantastiques d'une psychologie illusoire ; je les demande aux manifestations positives de l'humanité.

Cette façon de traiter l'éthique, quand tout le monde la fait commencer par Jupiter, est la plus grande originalité de mon ouvrage. L'honneur en revient à la philosophie naturelle, qui est celle du sens commun.

Par cette méthode, dont tout le secret consiste à suivre l'histoire, s'expliquent, et les aberrations du sens moral chez les anciens, et la supériorité croissante des modernes, et la nature ainsi que le rôle du principe religieux, et la longue impuissance des philosophes à asseoir sur des bases certaines la science des mœurs, heureux quand ils ne mettent pas leur idéologie au service des intérêts régnants ou de leur secrète ambition.

J'avoue, du reste, que je n'ai pas eu à faire de grands frais d'érudition. L'histoire a été largement, profondément fouillée ; les matériaux sont à découvert, et je me suis fait une règle de donner la préférence aux plus authentiques. J'ai cru que mon travail, quelque soin que j'y apportasse, ne

pouvait être considéré que comme un appel ; que pour écrire la bible de la Révolution, il ne fallait pas moins qu'un vaste concours d'intelligences, recommençant sur nouveaux frais le dépouillement de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes. J'en ai conclu que mon unique soin devait être de bien poser mes jalons, sûr que par la manière dont ils seraient posés et leurs résultats indiqués, l'histoire se révélant, sous un nouveau jour, montrerait comme en un panorama la pensée, la puissance et toutes les richesses de la Révolution.

Peut-être me reprochera-t-on de ne m'être pas tenu aux faits de l'histoire, appuyés des témoignages de la philologie et de la littérature, et d'avoir donné dans mes dissertations une certaine place à l'anecdote. — J'ai pensé que la science des mœurs devenant toute expérimentale, l'expérimentation ne devait rien exclure, à peine de se mutiler et de faillir à la vérité. Tout acte de la vie publique et domestique, collective et individuelle, est à mes yeux du domaine de la science ; et ce n'en est pas, bien souvent, la partie la moins instructive.

*De la Justice*, t. I, p.119-125.

## **2. Le concept proudhonien de Justice, axe central de sa philosophie.**

Nous pouvons maintenant donner la définition de la Justice ; plus tard, nous en constaterons la R É A L I T É.

1. L'homme, en vertu de la raison dont il est doué, a la faculté de sentir sa dignité dans la personne de son semblable, comme dans sa propre personne, de s'affirmer tout à la fois comme individu et comme espèce.

2. La J U S T I C E est le produit de cette faculté : c'est le respect, spontanément éprouvé et réciproquement garanti, de la dignité humaine, en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise, et à quelque risque que nous expose sa défense.

3. Le respect est au plus bas degré chez le barbare, qui y supplée par la religion ; il se glorifie et se développe chez le civilisé, qui pratique la Justice pour elle-même, et s'affranchit incessamment de tout intérêt personnel et de toute considération divine.

4. Ainsi conçue la Justice, rendant toutes les conditions équivalentes et solidaires, identifiant l'homme et l'humanité, est virtuellement adéquate à la béatitude, principe et fin de la destinée de l'homme.

5. De la définition de la Justice se déduit celle du droit et du devoir.

Le droit est pour chacun la faculté d'exiger des autres le respect de la dignité humaine dans sa personne ; — le devoir, l'obligation pour chacun de respecter cette dignité en autrui.

Au fond, droit et devoir sont termes identiques, puisqu'ils sont toujours l'expression du respect, exigible ou dû ; exigible parce qu'il est dû, dû parce qu'il est exigible : ils ne diffèrent que par le sujet moi ou toi, en qui la dignité est compromise.

6. De l'identité de la raison chez tous les hommes, et du sentiment de respect qui les porte à maintenir à tout prix leur dignité mutuelle, résulte l'inégalité devant la Justice.

La modestie est une forme de la Justice, une façon polie de dire que, tout en conservant les droits de notre dignité, nous n'entendons pas nous élever au-dessus de nos semblables et causer aucun préjudice à leur amour-propre. Les anciens avaient un vif sentiment de cette vertu ; leurs biographies, autant que leurs harangues, en offrent de beaux modèles. Chez les chrétiens elle dégénère en affectation d'humilité, elle est fautive.

L'orgueil, l'ambition, la gloire violent ouvertement la Justice. Elles appellent méfiance, haine, répression c'est une offense positive et directe à la dignité des autres.

La gloire est cet instinct d'enflure ridiculisé dans la fable de la grenouille et du bœuf. La gloire, dit l'Écriture, ne convient qu'à Dieu, qui seul ne peut pas s'exagérer parce qu'il est infini : *Dignus est accipere ... gloriam*. Elle est aussi haïssable dans la nation que dans l'individu.

7. De la distinction que nous avons faite entre la Dignité et la J U S T I C E, la première individuelle et unilatérale ; la seconde bilatérale, indiquant un rapport de connexité et de solidarité, se déduit pour le législateur la distinction à établir entre les actes de la vie privée et les actes de la vie publique, par suite toute la théorie de la loi sur la diffamation.

Les actes de la vie privée sont ceux que l'homme ou la famille accomplissent en vertu de leur individualité personnelle et familiale, dans le secret de l'habitation, et qui ne se rattachent directement à aucun intérêt étranger, ne relèvent d'aucune loi, n'engagent la dignité de personne. De tels faits ne peuvent être révélés et tournés en dérision, quelque ignobles et ridicules qu'ils soient : ce serait manquer à la charité, à la justice, et causer à la société plus de mal que de profit.

Les actes de la vie publique sont tous ceux dans lesquels la dignité ou l'intérêt de la société sont engagés : de tels actes peuvent être légitimement dévoilés et reprochés, à moins qu'il n'y ait eu condamnation et peine : dans ce dernier cas le reproche devient injure, il n'est plus permis.

D'après ces principes, on peut dire que la loi française sur la diffamation est elle-même un outrage à la morale publique. Elle porte, sans faire aucune distinction de la vie publique et de la vie privée :

« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. » (Loi du 17 mai 1819, art. 13).

« En aucun cas, la preuve par témoins ne sera admise pour établir la réalité des faits injurieux ou diffamatoires. » (Loi du 17 février 1852, art. 28).

« Il est interdit de rendre compte des procès en diffamation. » (Loi du 11 août 1848).

Ces lois, toutes de réaction, ont été rendues dans l'intérêt des hauts personnages que chaque nouveau gouvernement se fait un devoir de protéger contre le reproche des citoyens. Elles intéressent peu les masses, et la latitude qu'elles laissent dégoûte d'y recourir tout homme qui ne se sent pas l'ami du pouvoir. Une pareille manière de couvrir la vie privée, de réprimer la calomnie et d'éteindre les haines, n'est autre chose qu'une réserve d'impunité, au profit des influences du moment.

— Quelques observations sur cette définition.

Elle est nécessaire, et sa négation implique contradiction : si la Justice n'est pas innée à l'humanité, la société humaine n'a pas de mœurs ; l'état social est un état contre nature, la civilisation une dépravation, la parole, les sciences et les arts des effets de la déraison et de l'immoralité, toutes propositions que dément le sens commun.

Elle énonce un fait, savoir : que, s'il y a aussi souvent opposition que solidarité d'intérêts entre les hommes, il y a toujours et essentiellement communauté de dignité, chose supérieure à l'intérêt.

Elle est pure de tout élément mystique ou physiologique. À la place de la religion des dieux, c'est le respect de nous-mêmes : au lieu d'une affection animale, d'une sorte de magnétisme organique, le sentiment exalté, impersonnel, que nous avons de la dignité de notre espèce, dignité que nous ne séparons pas de notre liberté.

Elle est supérieure à l'intérêt. Je dois respecter et faire respecter mon prochain comme moi-même : telle est la loi de ma conscience. En considération de quoi lui dois-je ce respect ? En considération de sa force, de son talent, de sa richesse ? Non, ce que donne le hasard n'est pas ce qui rend la personne humaine respectable. En considération du respect qu'il me rend à son tour ? Non, la justice suppose la réciprocité du respect, mais ne l'attend pas. Elle affirme, elle veut le respect de la dignité humaine, même chez l'ennemi, c'est ce qui fait qu'il y a un droit de la guerre ; même chez l'assassin, que nous tuons comme déchu de sa qualité d'homme, c'est ce qui fait qu'il y a un droit pénal.

Ce qui fait que je respecte mon prochain, ce ne sont pas les dons de la nature ou les avantages de la fortune ; ce n'est ni son bœuf, ni son âne, ni sa servante, comme dit le Décalogue ; ce n'est pas même le salut qu'il me doit comme je lui dois le mien : c'est sa qualité d'homme.

La Justice est donc une faculté de l'âme, la première de toutes, celle qui constitue l'être social. Mais elle est plus qu'une faculté elle est une idée, elle indique un rapport, une équation. Comme faculté, elle est susceptible de développement, c'est ce développement qui constitue l'éducation de l'humanité. Comme équation, elle ne présente rien d'antinomique ; elle est absolue et immuable comme toute loi, et, comme toute loi encore, hautement intelligible. C'est par elle que les faits de la vie sociale, indéterminés de leur nature et

contradictoires, deviennent susceptibles de définition et d'ordre.

Il suit de là que la Justice, conçue comme rapport d'égalité en même temps que comme puissance de l'âme, ne peut pas, par la déduction de sa notion, aboutir à la subversion d'elle-même, ainsi qu'il est arrivé à la morale toutes les fois qu'on a entrepris de l'établir sur la religion, et ce qui ne manquerait pas d'arriver encore si, comme on en a accusé la Révolution, la substitution des Droits de l'homme au respect d'en haut devait avoir pour résultat de faire de l'homme un autolâtre, c'est-à-dire un Dieu.

La Justice, en effet, implique au moins deux termes, deux personnes unies par le respect commun de leur nature, diverses et rivales pour tout le reste. Qu'il me prenne fantaisie de m'adorer : au nom de la Justice je dois l'adoration à tous les hommes. Voilà donc autant de dieux que d'adorateurs ; ce qui met la religion à néant, puisque si la dette est égale à la créance, le résultat est zéro. Mais ce n'est pas tout : l'homme est un être perfectible, ce qui équivaut à dire toujours imparfait. D'où il suit que mon respect ne peut jamais aller jusqu'à l'adoration ; qu'ainsi nous sommes forcément retenus dans la justice, dont l'exacte définition et la pleine observance mettent un abîme entre la condition ancienne de l'humanité et la nouvelle. (...)

— Résumons en quelques lignes toute cette étude.

Le point de départ de la Justice est le sentiment de la dignité personnelle.

Devant le semblable ce sentiment se généralise et devient le sentiment de la dignité humaine, qu'il est de la nature de l'être raisonnable d'éprouver en la personne d'autrui, ami ou ennemi, comme dans la sienne propre.

C'est par là que la Justice se distingue de l'amour et de tous les sentiments d'affection, qu'elle est gratuite, antithèse de l'égoïsme, et qu'elle exerce sur nous une contrainte qui prime tous les autres sentiments.

C'est pour cela aussi que chez l'homme primitif, en qui la dignité est brutale et la personnalité absorbante, la Justice prend la forme d'un commandement surnaturel et s'appuie sur la religion.

Mais bientôt, sous l'influence de cet auxiliaire, la justice se détériore ; contrairement à sa formule, elle devient aristocratique, se méconnaît dans la plèbe, et arrive dans le christianisme jusqu'à la dégradation de l'humanité. Le respect prétendu de Dieu bannit de partout le respect de l'homme et, le respect de l'homme anéanti, la Justice succombe, et la société avec elle.

Vint alors la Révolution, qui ouvre pour l'humanité un âge nouveau. Par elle la Justice, vaguement connue dans la période antérieure, pratiquée d'instinct, paraît dans la pureté et la plénitude de son idée.

La Justice est absolue, immuable, non susceptible de plus ou de moins, elle est le mètre inviolable de tous les actes humains.

Supposez une société où la Justice soit primée, de si peu que ce soit, par un autre principe, la religion par exemple ; ou bien dans laquelle tels individus jouissent d'une considération, de si peu que l'on voudra supérieure à celle des

autres : je dis que, la justice étant virtuellement annulée, il est inévitable que tôt ou tard la société périclite. Si faible que soit la prééminence de la foi ou de la féodalité, le jour arrivera où le supérieur exigera le sacrifice de l'inférieur, où par conséquent l'inférieur se révoltera : telle est l'histoire de l'humanité, telle est la Révolution.

Cette évolution de l'idée juridique, dans l'esprit qui la conçoit et dans l'histoire qui la représente, est fatale. S'il existe des créatures raisonnables dans Jupiter, Vénus ou Mars, ces créatures, en vertu de l'identité de la raison, ont la même notion du droit que nous.

Et si ces mêmes créatures, avant d'arriver à la pleine et pure notion du droit, ont dû, comme nous, par la constitution de leur intelligence, traverser une période préparatoire pendant laquelle la Justice aura été observée comme un ordre souverain, il s'ensuit encore que leur religion, subalternisant la Justice, prononçant l'indignité du sujet juridique, doit avoir subi les mêmes phases que la nôtre, et que sa dernière forme aura été le christianisme. Le christianisme, comme la Justice, est inhérent à toutes les humanités de l'univers. Soumises à la loi du progrès elles doivent, selon l'activité de leur nature, subir plus ou moins longtemps les oscillations de la foi et de la raison, de la liberté et du despotisme, obtenir leur affranchissement par la même Révolution.

La Révolution a passé sur nous comme un torrent. Son histoire n'est pas faite, sa profession de foi est encore à écrire ; ses amis depuis cinquante ans lui ont fait plus de mal par leur ineptie que ses adversaires. Et pourtant, malgré l'infidélité de ses annalistes, malgré la pauvreté de son enseignement, la Révolution, par la seule vertu de son nom plus puissant que celui de Jéhovah, entraîne tout. Depuis la prise de la Bastille il ne s'est pas rencontré de pouvoir en France qui ait osé la nier en face, et se poser franchement en contre-révolution. Tous l'ont trahie cependant, même celui de la Terreur, même Robespierre, et surtout Robespierre. Devant la Révolution l'Église elle-même est forcée de se voiler le visage et de cacher son chagrin. Oseriez-vous, Monseigneur, vous et tout l'épiscopat français, rendre un décret d'abrogation des droits de l'homme et du citoyen ? Je vous en défie.

*De la Justice*, t. I, p.299-304 et 313-315.

### **a) Le mouvement, c'est la vie.**

Tout se meut dans l'univers, soit en avant, soit en arrière, en ligne courbe ou en ligne droite, d'un mouvement accéléré ou d'un mouvement ralenti ; tout marche, tout a toujours marché, tout marchera éternellement.

Le mouvement est la forme de toute vie : le mouvement est donc essentiel à la liberté ; il n'y a pas de liberté positive en repos. La liberté d'indifférence n'est pas de la liberté. La liberté est essentiellement pratique et agissante ; elle déchoit quand elle se livre à la contemplation. Elle se meut donc : comment la philosophie, après l'avoir conçue, théoriquement, comme l'acte par lequel le moi



idéal s'affranchit de la nature et se la subordonne, la définit-elle, en pratique, conscience des lois universelles et conformité à ces lois ? Comment, après avoir posé en principe le mouvement, la force, l'action, conclut-elle par le quiétisme ?

Donc, indépendamment des évolutions organiques constatées, et qui toutes relèvent des nécessités de la nature, de notre constitution intellectuelle et sociale, il y a lieu de croire qu'il existe dans l'humanité un mouvement plus profond, qui embrasse tous les autres et les modifie : ce mouvement est celui de la Liberté et de la Justice.

L'humanité physique se meut ; elle va de la naissance à la mort : ce mouvement s'appelle la vie. L'humanité intelligente se meut ; elle va de l'instinct à la réflexion, de l'intuition à la déduction : ce mouvement est la logique. L'humanité religieuse, politique, industrielle, artiste, se meut aussi ; elle va de la monarchie à la démocratie, du polythéisme au monothéisme ; elle a ses réactions et ses décadences ; elle accomplit des périodes plus ou moins longues, dans un va-et-vient continu. Raisonnant par analogie, d'autant mieux que la liberté est l'antagonisme de tout ce qui est fatal, je dis que l'humanité libérale, morale, justicière doit aussi se mouvoir.

Ainsi, sans me préoccuper davantage, pour le moment, des évolutions de la nature et de l'histoire, dans lesquelles nous n'avons reconnu jusqu'à présent que du fatalisme, je dis que le Progrès est avant tout un phénomène de l'ordre moral, dont le mouvement s'irradie ensuite, soit pour le bien, soit pour le mal, sur toutes les facultés de l'être humain, collectif et individuel.

Cette irradiation de la conscience peut s'opérer de deux manières, selon qu'elle suit la voie de la vertu ou celle du péché. Dans le premier cas, je l'appelle Justification ou perfectionnement de l'humanité par elle-même ; elle a pour effet de faire croître indéfiniment l'humanité en liberté et en Justice ; par suite, de développer de plus en plus sa puissance, ses facultés et ses moyens, et conséquemment de l'élever au-dessus de ce qu'il y a en elle de fatal : c'est en cela, comme nous verrons tout à l'heure, que consiste le P R O G R È S.

Dans le second cas, je nomme le mouvement de la conscience Corruption ou dissolution de l'humanité par elle-même, manifestée par la perte successive des mœurs, de la liberté, du génie, par la diminution du courage, de la foi, l'appauvrissement des races, etc. : c'est la D É C A D E N C E. Dans les deux cas, je dis que l'humanité se perfectionne ou se défait elle-même, parce que tout dépend ici, exclusivement, de la conscience et de la liberté, en sorte que le mouvement, ayant sa base d'opération dans la Justice, sa force motrice dans la liberté, ne peut plus conserver rien de fatal.

La Justice étant, comme nous l'avons dit, le pacte de la Liberté, son mouvement consistant en une suite de transactions successivement produites ou révoquées entre un nombre plus ou moins grand de personnes et relativement à un plus ou moins grand nombre d'objets, il est clair que ce mouvement, libre dans son principe, libre dans ses motifs, est indépendant des lois organiques ou

fatalités de la nature. Il est ad libitum, entièrement facultatif, pouvant, au gré du libre arbitre, se précipiter, se ralentir, s'interrompre, rétrograder. Là où une nécessité se laisse apercevoir dans le mouvement social, on peut dire, a priori, qu'elle est étrangère au progrès.

Cette conception générale de la marche de la Justice nous permettra de rendre compte de la multitude des accidents, tergiversations, retards et décadences dont l'histoire de l'humanité abonde, et sur lesquels les théoriciens ordinaires du progrès ferment bravement les yeux, à l'exemple de Hegel, qui ne regardait que l' E N S E M B L E et négligeait le détail, un détail qui affecte des milliers de générations, et des milliers de milliards d'hommes !

*De la Justice*, III, 511-513.

### **b) La dialectique sérielle.**

Soit que l'on opère sur des réalités substantielles, soit que l'on cherche le système d'idées abstraites et subjectives, l'ordre ne s'aperçoit pas du plain-saut : il faut une attention soutenue et quelquefois un travail opiniâtre, pour découvrir la série des idées et des choses. Mais une fois trouvée, la série est visible aux plus faibles intelligences : ce qu'elle exige d'attention pour être comprise est souvent en raison inverse de ce qu'elle a coûté d'efforts pour être perçue.

Le charbonnier connaît toutes les essences de bois au milieu desquelles il passe sa vie ; mais connaît-il le rapport qui les unit ? a-t-il classé dans son esprit ces arbres par familles ? sa science n'est-elle pas plutôt affaire de mémoire que de comparaison ? Non, le charbonnier n'a pas saisi le genre dans l'espèce, il n'a pas vu la série ; il ne sait rien.

La même chose arrive dans la sphère des idées politiques, morales, littéraires : des hommes d'un vaste savoir, d'un rare mérite, d'un esprit brillant ont la tête pleine de toutes les idées qui courent le monde, ou qui traînent dans les livres ; ils savent, au besoin, les rappeler avec précision, les exposer avec éloquence ; souvent même il leur arrive d'en former des espèces de groupes : car on sait que les esprits généralisateurs sont les seuls profonds, les seuls souverains, et tout le monde tient à prouver qu'il appartient à cette catégorie. Mais ces beaux génies, procédant sans méthode, marchant à travers leurs idées comme un aveugle dans une forêt, généralisent sans point de vue, forment des séries sans rapport, se contredisent à chaque pas, s'embrouillent et se perdent dans le dédale que la pétulance de leur imagination a créé autour d'eux. Aussi dit-on qu'ils ont beaucoup de talent, mais point de principes : et ceux qui portent ce jugement ne sont souvent eux-mêmes que des incapacités sans esprit, obstinées dans leurs préjugés, qu'elles nomment principes. Lorsqu'après une longue agitation des idées, une recherche prolongée et d'innombrables tentatives, la série se laisse enfin apercevoir, cette aperception est toujours subite, instantanée et complète. La série ne se manifeste point successivement, ni par parties : elle se dégage tout à coup, pure, nette, et, comme le soleil perçant la

nue, inonde l'âme de son éclat. Souvent cette manifestation a lieu au moment où elle est le moins attendue : c'est ce qui a fait si souvent attribuer au hasard, par leurs propres auteurs, tant de magnifiques inspirations et d'heureuses découvertes. Mais la vérité, pareille à la série, ne se dévoile qu'à ceux qui la poursuivent de toute la force de leurs désirs, de toute la puissance de leur pensée.

Découvrir une série, c'est apercevoir l'unité dans la multiplicité, la synthèse dans la division : ce n'est pas créer l'ordre en vertu d'une prédisposition ou préformation de l'entendement ; c'est se mettre en sa présence, et, par l'éveil de l'intelligence, en recevoir l'image.

On comprend d'après cela que la thèse sérielle, toute-puissante pour la démonstration de la vérité, n'est point une méthode d'invention et de découverte. Elle n'enseigne pas à trouver la série, pas plus qu'à en déterminer le point de vue. La théorie sérielle, comme toutes les méthodes particulières, est essentiellement apodictique ou démonstrative ; elle n'est pas plus l'art de créer artificiellement la vérité que l'Économie politique n'est l'art de produire sans travail. Mais le point de vue de la série une fois aperçu, le rapport des unités sérielles une fois déterminé, la théorie, armée du fil conducteur, pénètre hardiment dans le labyrinthe, s'avance d'une marche assurée de série en série, et fait briller à tous les yeux cette pure lumière du vrai, qui seule légitime la croyance.

C'est ainsi qu'ont procédé les Kepler, les Newton, les Lavoisier, les Bichat ; une passion de savoir qui ne connaissait point d'obstacles, une volonté indomptée, une patience à toute épreuve, un travail infatigable, et, par-dessus tout, un instinct profond de l'ordre, tel a été le secret de leur génie. Mais une fois en possession de la vérité, la série a brillé dans leurs mains de tout son éclat, et, pour soumettre les esprits, ils n'ont besoin que de la produire.

La série étant un assemblage d'unités réunies par un lien commun, que nous avons appelé raison ou rapport, il suffit pour que la série soit détruite ou du moins altérée, de rendre instable la raison. Dans la réalité des choses, la parfaite stabilité de la raison ne se rencontre jamais : le plan le plus uni, vu au microscope, présente des creux et des bosses ; la ligne la plus droite est toujours un peu fléchie ; nul animal n'est conforme à son type, nul son parfaitement juste ; nulle série, enfin, n'est exempte de perturbations. La perfection sérielle est un idéal que ni l'homme ni la nature ne peuvent atteindre, mais que la théorie suppose, qu'elle doit supposer, comme la géométrie suppose la pureté de ses figures et l'inflexibilité de ses droites ; comme la mécanique suppose la perfection de ses machines, tout en tenant compte des frottements et des résistances.

En deux mots, le raisonnement emploie la série telle que l'entendement la conçoit, non telle que nous l'offrent les exemplaires tirés par la nature, ou telle que notre propre industrie l'exécute : il n'en peut être autrement. Suivre une marche différente, serait donner à l'absolu l'inconsistance pour forme, et prendre le particulier pour règle du général. Ramener à un point de vue unique des idées

tout à fait disparates quant à la matière, la cause, le principe ou la forme ; en former une série simple, à termes égaux ou identiques : voilà en quoi consiste l'œuvre du raisonnement.

Nous appellerons la série ainsi créée, par la réflexion, de la comparaison de termes sous tout autre rapport inassociables, série dialectique, et la théorie spéciale qui enseigne à s'en servir, dialectique sérielle.

De la Création de l'Ordre dans l'humanité, p.191-193.

### **c) L'antinomie, fondement de la dialectique.**

La philosophie, dans ses recherches plus ou moins accusées sur l'objet et la légitimité de la connaissance, n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'elle suivait, sans le savoir, certaines formes de dialectique qui revenaient sans cesse, et qui, étudiées de plus près, furent bientôt reconnues pour être les moyens naturels d'investigation du sens commun. L'histoire des sciences et des arts n'offre rien de plus intéressant que l'invention de ces machines à penser, véritables instruments de toutes nos connaissances, *scientiarum organa*, dont nous nous bornerons à faire connaître ici les principaux.

Le premier de tous est le syllogisme.

Le syllogisme est de sa nature et par tempérament spiritualiste. Il appartient à ce moment de l'investigation philosophique où l'affirmation de l'esprit domine l'affirmation de la matière, où l'enivrement du moi fait négliger le non-moi, et refuse, pour ainsi dire, tout accès à l'expérience. C'est l'argument favori de la théologie, l'organe de l'a priori, la formule de l'autorité.

Le syllogisme est essentiellement hypothétique. Une proposition générale et une proposition subsidiaire ou un cas particulier étant donnés, le syllogisme apprend à déduire d'une manière rigoureuse la conséquence, mais sans garantir la vérité extrinsèque de cette conséquence, puisque, par lui-même, il ne garantit pas la vérité des prémisses. Le syllogisme n'offre donc d'utilité que comme moyen d'enchaîner une proposition à une autre proposition, mais sans pouvoir en démontrer la vérité : comme le calcul, il répond avec justesse et précision à ce qu'on lui demande ; il n'apprend point à poser la question. Aristote, qui traça les règles du syllogisme, ne fut pas dupe de cet instrument, dont il signala les défauts, comme il en avait analysé le mécanisme.

Ainsi le syllogisme, procédant invariablement par un a priori, par un préjugé, ne sait pas d'où il vient : peu ami de l'observation, il pose son principe bien plus qu'il ne l'expose ; il tend, en un mot, moins à découvrir la science qu'à la créer.

Le second instrument de la dialectique est l'induction.

L'induction est l'inverse ou la négation du syllogisme, comme le matérialisme, affirmation exclusive du non-moi, est l'inverse ou la négation du

spiritualisme. Tout le monde connaît cette forme de raisonnement, prônée et recommandée par Bacon, et qui devait, selon lui, renouveler les sciences. Elle consiste à remonter du particulier au général, au rebours du syllogisme, qui descend du général au particulier. Or, comme le particulier peut se classer, selon la variété infinie de ses aspects, en une multitude innombrable de catégories, et comme le principe de l'induction est de ne rien supposer qu'elle ne l'ait auparavant établi, il s'ensuit qu'à l'encontre du syllogisme, qui ne sait pas d'où il vient, l'induction ne sait point où elle va : elle reste à terre, et ne peut s'élever ni aboutir. Comme le syllogisme, l'induction n'a donc de puissance que pour démontrer la vérité déjà connue : elle est sans force pour la découverte. On s'en aperçoit aujourd'hui en France, où l'absence de ce qu'on nomme l'esprit philosophique, c'est-à-dire le manque d'instruments dialectiques supérieurs, retient la science stationnaire, au moment même où les observations s'accroissent avec une abondance et une rapidité effrayantes. Aussi est-il vrai de dire que les progrès accomplis depuis Bacon ne sont point dus, comme on l'a tant de fois répété, à l'induction, mais à l'observation soutenue du petit nombre de préjugés généraux que nous avait légués l'ancienne philosophie, et que l'observation n'a fait que confirmer, modifier ou déduire. À présent qu'il semble que nous ayons épuisé notre trame, l'induction s'arrête, la science ne marche plus.

En deux mots, l'induction donnant tout à l'empirisme, le syllogisme tout à l'a priori, la connaissance oscille entre deux néants pendant que les faits se multiplient, la philosophie se dérouté, et trop souvent l'expérience est perdue. Ce qui fait en ce moment besoin est donc un nouvel instrument qui, réunissant les propriétés du syllogisme et de l'induction, partant à la fois du particulier et du général, menant de front la raison et l'expérience, imitant, en un mot, le dualisme qui constitue l'univers et qui fait sortir toute existence du néant, conduirait toujours, infailliblement, à une vérité positive.

Telle est l'antinomie.

Pour cela seul qu'une idée, un fait, présente un rapport contradictoire, et développe ses conséquences en deux séries opposées, il y a dégagement à attendre d'une idée nouvelle et synthétique. Tel est le principe, universel et par conséquent infiniment varié, de l'organe nouveau, formé de l'opposition et de la combinaison du syllogisme et de l'induction, organe entrevu seulement par les anciens, quoi qu'on ait dit, dont Kant fut le révélateur, et qui a été mis en œuvre avec tant de puissance et d'éclat par le plus profond de ses successeurs, Hegel.

L'antinomie sait d'où elle vient, où elle va, et ce qu'elle porte : la conclusion qu'elle fournit est vraie sans condition d'évidence préalable ni ultérieure, vraie en elle-même, par elle-même et pour elle-même.

L'antinomie est l'expression pure de la nécessité, la loi intime des êtres, le principe des fluctuations de l'esprit, et par conséquent de ses progrès, la condition sine qua non de la vie dans la société, comme dans l'individu. (...)

Mais si l'antinomie ne peut ni tromper ni mentir, elle n'est pas toute la vérité ; et, bornée à cet instrument, l'organisation du sens commun serait

incomplète, en ce qu'elle laisserait à l'arbitraire de l'imagination l'agencement des idées particulières déterminées par l'antinomie, qu'elle n'en expliquerait point le genre, l'espèce, la progression, les évolutions, le système enfin, c'est-à-dire précisément ce qui constitue la science. L'antinomie aurait taillé une multitude de pierres ; mais ces pierres resteraient éparses ; il n'y aurait point d'édifice.

C'est ainsi que l'observation la plus superficielle suffit pour montrer la distribution par paires des organes du corps humain ; mais qui ne connaîtrait que cette dichotomie, véritable incarnation de la grande loi des contraires, serait loin d'avoir l'idée de notre organisation, si compliquée, et pourtant si une. Autre exemple. La ligne se forme par le mouvement d'un point qui s'oppose à lui-même ; le plan naît d'un mouvement analogue de la ligne, et le solide d'un mouvement semblable du plan. Les mathématiques sont de ces aperçus dualistiques : le dualisme, employé seul, n'en est pas moins stérile pour l'intelligence des mathématiques. Essayez de déduire, par le dualisme, de l'idée de ligne, celle du triangle ? Essayez d'extraire, des concepts antithétiques de quantité, qualité, etc., l'idée du rayon aux sept couleurs, de la gamme aux sept tons ?... Ainsi les idées, après avoir été déterminées individuellement par leurs rapports contradictoires, ont encore besoin d'une loi qui les groupe, les figure, les systématise : sans quoi elles resteraient isolées, comme les étoiles que le caprice des premiers astronomes a bien pu réunir en constellations fantastiques, mais qui n'en sont pas moins étrangères les unes aux autres, jusqu'à ce que la science plus profonde d'un Newton et d'un Herschell découvre les rapports qui les coordonnent dans le firmament.

La science, telle qu'elle peut résulter de l'antinomie, ne suffit point à l'intelligence de l'homme et de la nature : un dernier instrument dialectique devient donc nécessaire. Or, cet instrument, que peut-il être, sinon une loi de progression, de classification et de série : une loi qui embrasse dans sa généralité le syllogisme, l'induction, l'antinomie elle-même, et qui soit à celle-ci comme dans la musique le chant est à l'accord ?...

*Système des Contradictions économiques, p.175-178.*

#### **d) L'antinomie ne se résout pas.**

De la définition que nous avons donnée de la philosophie et de l'analyse que nous avons faite de l'observation il est résulté pour nous : **1°** que l'idée nous vient originairement, concurremment et ex æquo, de deux sources, l'une subjective, qui est le Moi, sujet ou esprit, l'autre objective, qui désigne les objets, le non-moi ou les choses ; **2°** qu'en conséquence de cette double origine la philosophie porte sur des rapports, ce que nous savions déjà par la définition, et sur rien autre ; **3°** enfin, que tout rapport, analysé dans ses éléments, est,

comme l'observation qui le fournit, essentiellement dualiste, ce qu'indique aussi l'étymologie du mot rapport ou relation, retour d'un point à un autre, d'un fait, d'une idée, d'un groupe, etc., à un autre.

Il ressort de là que l'instrument de critique que nous cherchons est de toute nécessité dualiste ou binaire : il ne saurait être triadique, puisqu'il y aurait au-dessous de lui des éléments plus simples que lui, des idées qu'il n'expliquerait point, et que d'ailleurs il est aisé de se convaincre par l'analyse que toute triade, trinité ou ternaire, n'est que l'abrégé de deux dyades, obtenu par l'identification ou la confusion de deux de leurs termes (°).

(°) En note : La trinité des alexandrins n'était qu'une conception supers-titieuse ; celle des chrétiens est un mystère. Les faits ternaires, empruntés à la nature, sont de pur empirisme, auxquels s'opposent en bien plus grand nombre, des faits binaires, quaternaires, etc. La division fameuse de la nature en trois règnes est incomplète : au-dessus du règne animal, dans lequel se manifestent la sensibilité, la vie, les affections, l'instinct, et jusqu'à un certain point l'intelligence, il faut ajouter le règne spirituel, dont l'humanité seule est le sujet, et qui se distingue par des manifestations inconnues au règne précédent, la parole, la religion, la justice, la logique, la métaphysique, la poésie et l'art, l'industrie, la science, l'échange, la guerre, la politique, le progrès. La formule hégélienne n'est une triade que par le bon plaisir ou l'erreur du maître, qui compte trois termes là où il n'en existe véritablement que deux, et qui n'a pas vu que l'antinomie ne se résout point, mais qu'elle indique une oscillation ou antagonisme susceptible seulement d'équilibre. À ce seul point de vue le système de Hegel tout entier serait à refaire. Il en est de même du syllogisme, dans lequel il n'y a aussi que deux propositions, dont l'équation se fait par le rapport des termes semblables, à peu près comme dans les proportions arithmétiques :

Tout H O M M E est mortel ; or Pierre est H O M M E ; donc, etc. Exprimer la conclusion est ici inutile ; il suffit d'écrire correctement les prémisses. Prendre la triade pour une formule de la logique, une loi de la nature et de la raison, surtout pour l'archétype du jugement et le principe organique de la société, c'est nier l'analyse, livrer la philosophie au mysticisme et la démocratie à l'imbécillité. Il y paraît, du reste, par les fruits. La seule chose qu'on puisse attribuer à l'influence trinitaire est l'ancienne division de la société par castes, clergé, noblesse, roture, division antihumaine, contre laquelle a été faite la Révolution.

*De la Justice, I, p.210-211.*

... à l'exemple (d'Hegel) j'avais adopté l'idée que l'antinomie devait se résoudre en un terme supérieur, la synthèse, distinct des deux premiers, la thèse et l'antithèse : erreur de logique autant que d'expérience, dont je suis aujourd'hui

revenu. L'ANTINOMIE NE SE RÉSOULT PAS ; là est le vice fondamental de toute la philosophie hégélienne. Les deux termes dont elle se compose se BALANCENT, soit entre eux, soit avec d'autres termes antinomiques : ce qui conduit au résultat cherché. Une balance n'est point une synthèse telle que l'entendait Hegel et que je l'avais supposé après lui.

*De la Justice*, t. II, p.155.

#### **4. L'égalité, loi de la nature.**

Oui, tout est variable, irrégulier, inconstant, inégal dans l'univers : c'est là le fait brut, que le premier regard jeté sur les choses y fait apercevoir. Mais cette variabilité, anomalie, inconstance, cette inégalité, enfin, est renfermée partout dans des bornes étroites, posées par une loi supérieure à laquelle se ramènent tous les faits bruts, et qui est l'égalité même.

Les jours de l'année sont égaux, les années égales ; les révolutions de la lune, variables dans une certaine limite, se ramènent toujours à l'égalité. La législation des mondes est une législation égalitaire. Descendons sur notre globe : est-ce que la quantité de pluie qui tombe chaque année en tout pays n'est pas sensiblement égale ? Quoi de plus variable que la température ? Et cependant, en hiver, en été, de jour, de nuit, l'égalité est encore sa loi. L'égalité gouverne l'océan, dont le flux et le reflux, dans leurs moyennes, marchent avec la régularité du pendule. Considérez les animaux et les plantes, chacun dans son espèce : partout vous trouverez, sous des variations restreintes, causées par les influences extérieures, la loi d'égalité. L'inégalité, pour tout dire, ne vient pas de l'essence des choses, de leur intimité ; elle vient du milieu. Ôtez cette influence de hasard, et tout rentre dans l'égalité absolue. La feuille est égale à la feuille, la fleur à la fleur, la graine à la graine, l'individu à l'individu. Le monde, dit le Sage, a été fait avec nombre, poids et mesure ; tout ce qu'il contient est pesé dans la balance, c'est-à-dire soumis à l'égalité. Cherchez un fait, un seul, dont la loi ne soit pas un accord, une symétrie, une harmonie, une équation, un équilibre, en un mot l'ÉGALITÉ ? Il existe un ordre de connaissances créé a priori, et qui, par un accord admirable, se trouve régir à la fois les phénomènes de la nature et ceux de l'humanité : ce sont les mathématiques. Or, les mathématiques, que sont-elles autre chose que la science de l'ÉGALITÉ, en tout, partout et pour tout, comme dit M. Jobard ? Aucune industrie ne saurait fabriquer une sphère parfaite : cela empêche-t-il de dire que tous les rayons de la sphère sont égaux ? Et la bille, poussée par la main du joueur, remplirait-elle son office, si elle était taillée sur le principe de l'inégalité ?

(...) Rien, dit-on, n'est égal dans la nature. Veut-on dire qu'un homme est



moins gros qu'un éléphant ? L'idée serait ridicule. L'égalité qu'on entend nier est celle des êtres semblables. Or nous venons de voir que cette négation est précisément le contraire de la vérité ; elle résulte d'une appréciation superficielle des choses. Appliquée à l'homme, elle a son point de départ dans la religion.

De même donc qu'elle est la loi du monde, l'égalité est la loi du genre humain. Hors de cette loi il n'y a pas pour lui de stabilité, de paix, de bonheur, puisqu'il n'y a pas d'équilibre : il est étrange qu'une vérité aussi élémentaire rencontre des contradicteurs. Vouloir que la société soit fondée sur l'inégalité, c'est soutenir qu'une chose peut être balancée par rien, établie sur rien, ce qui est absurde.

Tous les individus dont se compose la société sont, en principe, de même essence, de même calibre, de même type, de même modèle : si quelque différence entre eux se manifeste, elle provient, non de la pensée créatrice qui leur a donné l'être et la forme, mais des circonstances extérieures sous lesquelles les individualités naissent et se développent. Ce n'est pas en vertu de cette inégalité, singulièrement exagérée d'ailleurs, que la société se soutient, c'est malgré cette inégalité.

— La loi de nature de même que la loi de justice étant l'égalité, le vœu de l'une et de l'autre identique, le problème, pour l'économiste et pour l'homme d'État, n'est plus de savoir si l'économie sera sacrifiée à la Justice ou la Justice à l'économie ; il consiste à découvrir quel sera le meilleur parti à tirer des forces physiques, intellectuelles, économiques, que le génie incessamment découvre, afin de rétablir l'équilibre social, un instant troublé par les hasards du climat, de la génération, de l'éducation, des maladies, et par tous les accidents de force majeure.

Un homme, par exemple, est plus grand et plus fort, un autre a plus de génie et d'adresse. Tel réussit mieux dans l'agriculture, tel autre dans l'industrie ou la navigation. Celui-ci embrasse d'un seul coup d'œil un vaste ensemble d'opérations ou d'idées, celui-là n'a pas de rivaux dans une spécialité plus restreinte. Dans tous ces cas, une compensation est indiquée, un nivellement à opérer, source d'émulation énergique et d'heureuse concurrence. Pour balancer les supériorités émergentes, créer sans cesse à l'égalité de nouveaux moyens dans les forces inconnues de la nature et de la société, la constitution de l'âme humaine et la division tous industrielle présentent des ressources infinies.

Telle est donc la différence radicale, irréductible à jamais, qui sépare l'économie chrétienne, malthusienne, économie à la fois matérialiste et mystique, de l'économie révolutionnaire.

La première, jugeant d'après les anomalies accidentelles des choses, n'hésite point à déclarer les bruit hommes inégaux par nature ; puis, sans se donner la peine de les comparer dans leurs œuvres, sans attendre le résultat du travail, de l'éducation et de la séparation des industries, se gardant surtout de rechercher

avec exactitude la part qui revient à chacun dans le produit collectif, et de mesurer la dotation à la contribution, elle conclut de cette inégalité prétendue à la consécration du privilège tant d'exploitation que de propriété.

La Révolution, au contraire, partant du principe que l'égalité est la loi de toute nature, suppose que l'homme par essence est égal à l'homme, et que si, à l'épreuve, il s'en trouve qui restent en arrière, c'est qu'ils n'ont pas voulu ou pas su tirer parti de leurs moyens. Elle considère l'hypothèse de l'inégalité comme une injure gratuite, que dément chaque jour le progrès de la science et de l'industrie, et elle travaille de toutes ses forces, par la législation et par l'équation de plus en plus approchée des services et des salaires, à redresser la balance qu'a fait pencher le préjugé. C'est pour cela qu'elle déclare tous les hommes égaux en droits et devant la loi, voulant, d'une part, que toutes industries, professions, fonctions, arts, sciences, métiers, soient considérés comme également nobles et méritoires ; de l'autre, qu'en tout litige, en toute compétition, les parties, sauf évaluation des produits et services, soient réputées égales, et, afin de réaliser de plus en plus dans la société cette justice égalitaire, que tous les citoyens jouissent de moyens égaux de développement et d'action.

On insiste : les races humaines ne sont point de valeur ou qualité égale ; il en est dont la meilleure éducation ne servira jamais qu'à montrer l'infériorité, tranchons le mot, la déchéance.

Je ne sais. Le catholicisme fait pourtant grand bruit de l'unité originelle de notre espèce, racontée dans la Bible. Mais admettons qu'il en soit ainsi qu'on le prétend, que les races de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie ne puissent soutenir la comparaison avec la caucasienne, et qu'aucun croisement ne puisse les racheter. Alors il en sera de ces races mal nées ou abâtardies comme il en est, dans notre société civilisée, des créatures souffreteuses, chétives, contrefaites, objets de la charité des familles, et qui cessent de contribuer à la population : elles seront absorbées et finiront par s'éteindre. L'É G A L I T É O U L A M O R T ! Telle est la loi de la Révolution.

— Cette théorie, si nette, si rationnelle, si bien fondée en fait et en droit, de l'égalité sociale ; qui affranchit l'homme du fatalisme économique, de la tyrannie aristocratique et de l'absorption communautaire ; sur laquelle nous avons vu la Révolution se prononcer d'une manière si explicite ; cette théorie, dis-je, n'a pas encore pu se faire comprendre, même des socialistes, même des républicains. Tant l'esprit humain a de peine à revenir à la nature, une fois que le despotisme et la théologie l'en ont écarté.

*De la Justice*, t. I, p.447-451.